

Constitution du dossier carte nationale d'identité - passeport

3 étapes à suivre

1. Je fais ma pré-demande et l'achat du timbre en ligne :
<https://passeport.ants.gouv.fr/>
2. Je prends un rendez-vous en ligne :
lacourneuve.fr / Cliquer sur l'icône « papier d'identité »
3. Le jour du rendez-vous je n'oublie pas* :
 - Présence obligatoire au dépôt du dossier
 - La pré-demande imprimée ou le numéro de la pré-demande
 - Le timbre fiscal : 86 € / CNI perdue 25 €
 - 1 photo d'identité récente de moins de 6 mois (format plaquette non découpée). Si la photo ne respecte pas les caractéristiques, elle sera rejetée et le titre d'identité ne sera pas délivré (consulter le site service-public.fr)
 - Se présenter 15 minutes avant votre rendez-vous. Dépôt du dossier au Pôle administratif 1- Mécano, 3, mail de l'Égalité, 93120 La Courneuve.

* **Tout dossier incomplet sera refusé et vous devrez reprendre un autre rdv.**

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30- 11h45 et 13h30-17h15

Mardi de 13h30-17h15 | Samedi de 8h30-11h45.

Le Bus France service est à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche de votre pré-demande en ligne (<https://www.france-services.gouv.fr>)

À savoir :

- Rappporter le récépissé de dépôt, restitution obligatoire de l'ancien titre en cas de renouvellement.
- Toute pièce (passeport ou CNI) non retirée dans un délais de 3 mois à date de la demande sera détruite. Pour suivre votre demande sur internet <https://passeport.ants.gouv.fr>

Passeport et carte nationale d'identité

Démarches à suivre | Personne majeure



Demande de passeport et/ou carte nationale d'identité pour une personne majeure

Documents (originaux) à fournir	Passeport			Carte nationale d'identité		
	1 ^{re} demande	Renouvellement	Modification	1 ^{re} demande	Renouvellement	Modification
<input type="checkbox"/> Pré-demande en ligne https://ants.gouv.fr (Imprimer le récapitulatif reçu par courriel ou noter son numéro). À défaut de pré-demande, le formulaire sera à compléter manuellement en mairie	Oui			Oui		
<input type="checkbox"/> Timbre fiscal https://timbres.impots.gouv.fr Achat en ligne ou chez un buraliste (consulter le site service-public.fr , liste des buralistes disponible)	86€		Gratuit si passeport valable encore au moins 6 mois	Gratuite	25€ en cas de perte ou de vol	Gratuite
<input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois	Non sauf si votre commune n'est pas reliée à COMEDDEC à vérifier sur https://ants.gouv.fr/Les solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation					
<input type="checkbox"/> Pièce justifiant de l'identité (CNI, passeport français, attestation préfecture, carte de séjour...)	CNI en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans	Ancien passeport (sauf perte ou vol)	Ancien passeport	Passeport français	Ancienne CNI (sauf perte ou vol)	Ancienne CNI
<input type="checkbox"/> En cas d'acquisition de la nationalité française Document précisant le mode d'acquisition (décret, certificat de nationalité...)	Oui			Oui		
<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité de moins de 6 mois Aux normes officielles, format 3,5x4,5 cm de face, centrée, non découpée, pliée ou abîmée, tête nue et sur fond clair gris ou bleu (fond blanc interdit). La photo doit être différente de celle produite pour un titre précédent	Oui			Oui		
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'un an au nom du demandeur	Oui Si aucun justificatif au nom du demandeur, dans le cas d'une personne hébergée, fournir un certificat d'hébergement précisant la domiciliation depuis moins de 3 mois, justificatif de domicile et copie de la pièce d'identité de l'hébergeant					
<input type="checkbox"/> En cas de perte ou de vol Déclaration de perte (établie en mairie le jour du dépôt ou de vol, enregistrée au commissariat)		Oui Présenter une autre pièce d'identité (CNI)			Oui Présenter une autre pièce d'identité (passeport)	
<input type="checkbox"/> Pour faire figurer un nom d'usage après le nom de famille Nom qui figure sur l'acte de naissance (appelé aussi nom de naissance ou nom patronymique)	Renseigner la rubrique deuxième nom sur le formulaire ou la pré-demande de papiers d'identité. Fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait) de moins de 3 mois mentionnant le mariage, ou une copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois					
<input type="checkbox"/> Personne sous tutelle ou curatelle	Fournir le jugement complet Tutelle : Le majeur sous tutelle peut faire seul sa demande de carte d'identité, mais son tuteur doit être informé. (Pour connaître les conditions, consulter le site service-public.fr) Curatelle : présence du/de la curateur-trice non-obligatoire					